

VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Bulletin n°15
Mardi 3 juillet 2018

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : rester vigilant en cas de rosées, orages ou brouillards. Forte progression de la maladie sur grappes.

Oïdium : faire les bilans sur grappes en secteurs très précoces.

Vers de la grappe : faire les bilans de fin de 2^{ème} génération en secteurs très précoces.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



baies 2-3 mm



baies 5-6 mm



fermeture

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade baies 10-12 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade baies 8-9 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies 6-7 mm à fermeture, stade baies 10-12 mm majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies 4-5 mm à fermeture, stade baies 9-11 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies 4-5 mm à 10-12 mm, stade baies 8-9 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baie de 4-5 mm à 8-9 mm, stade baies 6-7 mm majoritaire.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade fermeture.

Secteur III : stade baies 12-14 mm.

Secteur IV : stade baies 10-12 mm.

Secteur V : stade baies 8-10 mm.

Carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Mildiou sur feuilles



Photo CIRAME

Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vévée.

(extrait du "Guide des Vignobles Rhône Méditerranée")

Photo CA13



Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

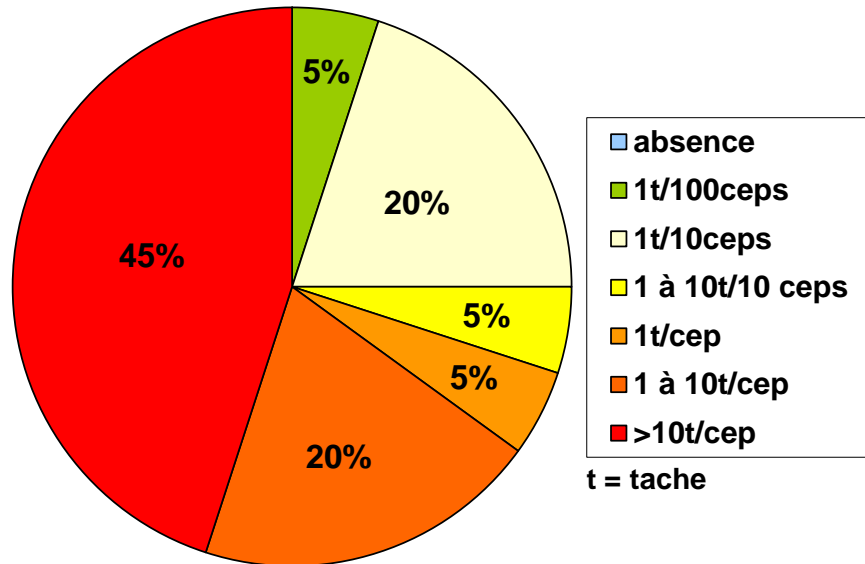
Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en baisse de 4,5 à 5,5 points.

Observations

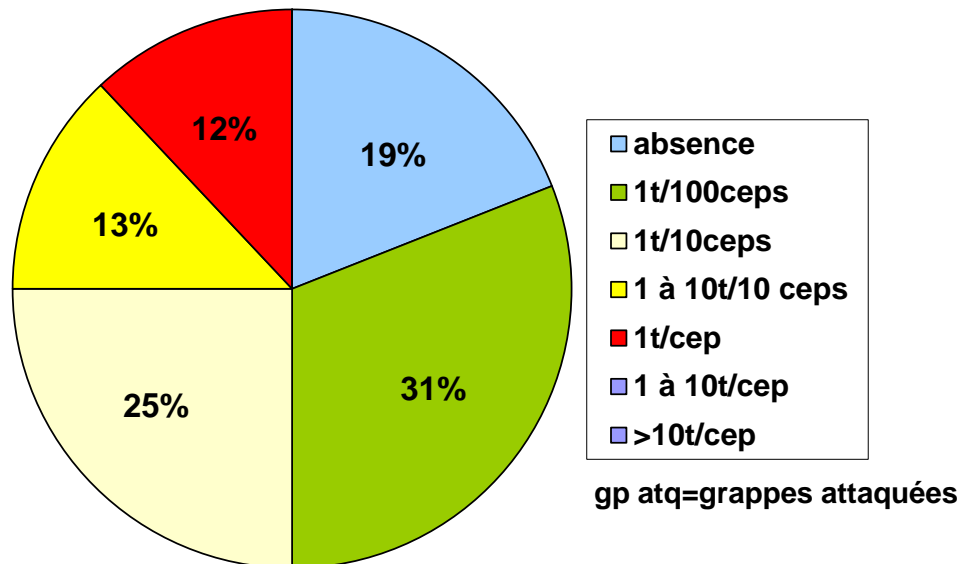
Forte progression de la maladie sur grappes

Sur 20 parcelles observées du 27 juin au 3 juillet, toutes les parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 13 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur feuilles



Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées, brouillards ou orages. Risque très fort à exceptionnel en cas de pluie ou de forte rosée.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

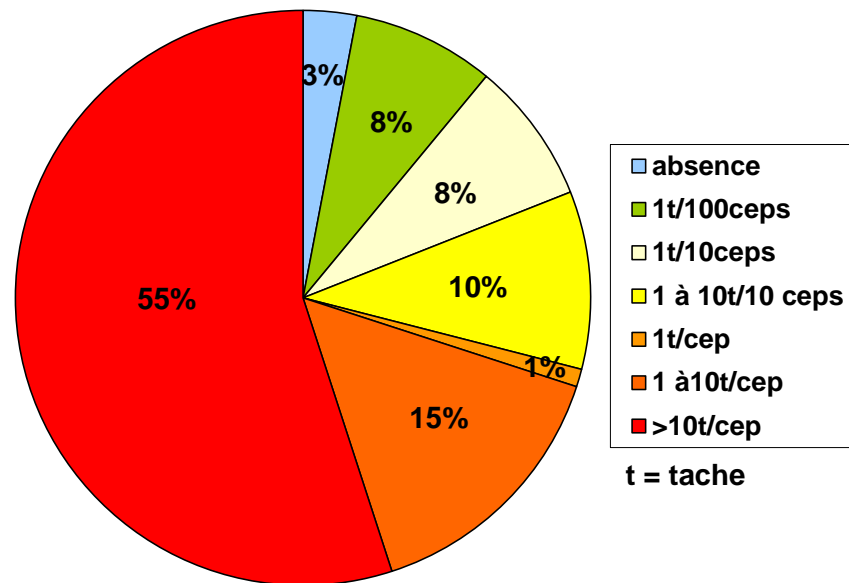
Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en baisse de 4 à 6 points.

Observations

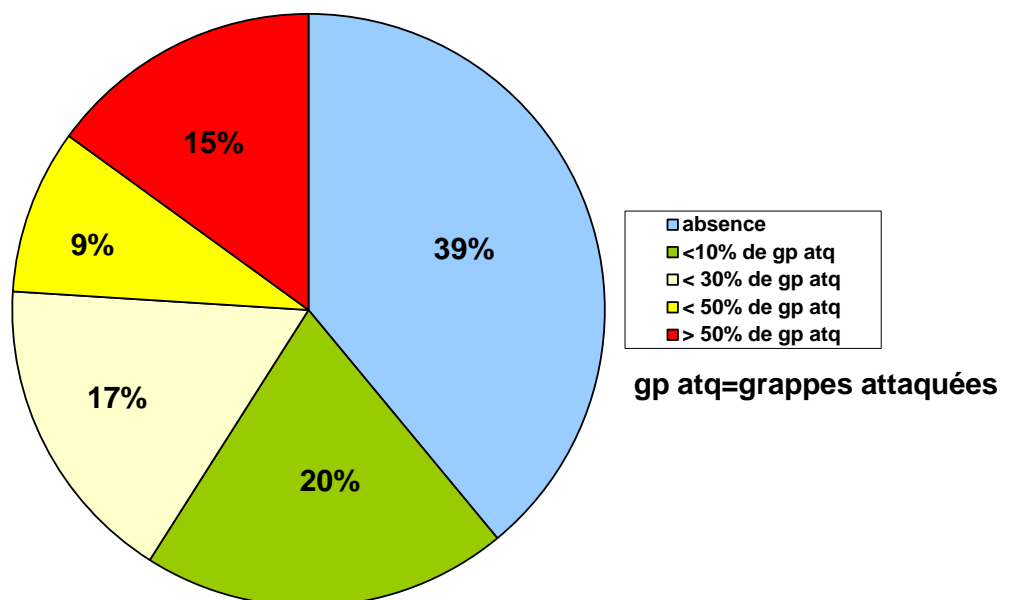
Forte progression de la maladie sur grappes.

Sur 73 parcelles observées du 26 juin au 3 juillet, 71 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 33 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur feuilles



Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées, brouillards ou orages. Risque très fort à exceptionnel en cas de pluie ou de forte rosée.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

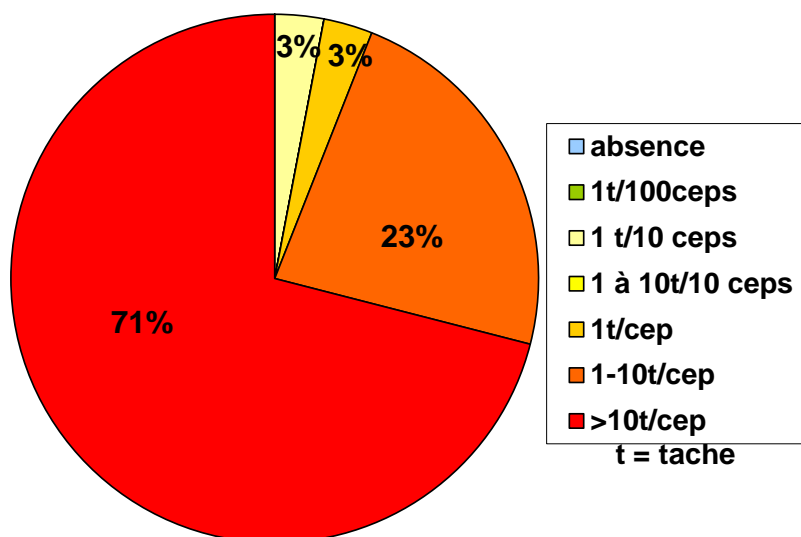
Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations excepté des orages très localisés le 28 juin (Beaumont de Pertuis, Puylobier, Trets, Rousset...) qui ont pu provoquer ponctuellement des contaminations et des repiquages. Les symptômes devraient être visibles à partir du 8 juillet. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont stables ou en hausse sur les secteurs avec orages, en baisse de 4 à 5 points ailleurs.

Observations

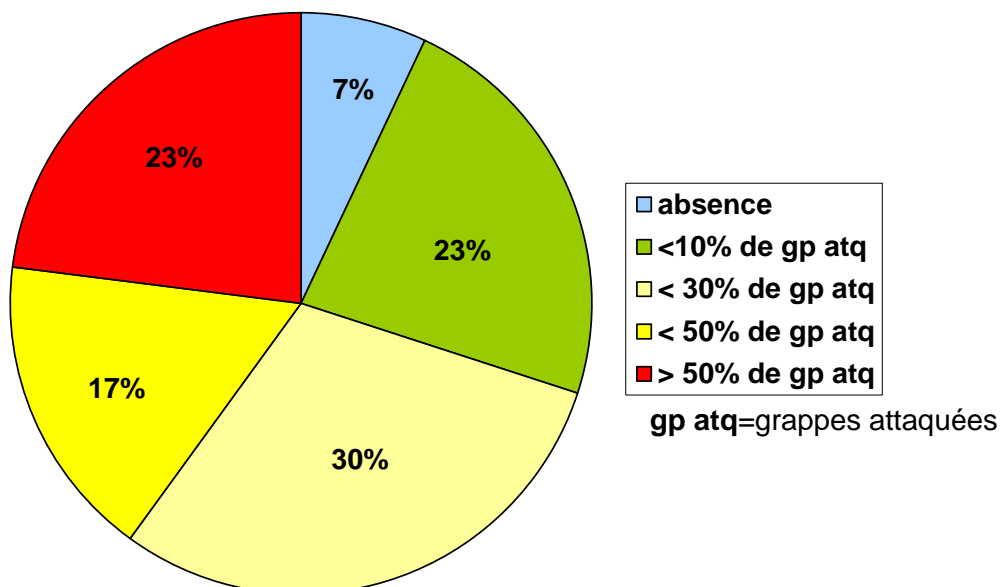
Forte progression de la maladie sur grappes.

Sur 31 parcelles observées du 27 juin au 3 juillet, toutes les parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 28 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur feuilles



Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées ou brouillards. Risque très fort à exceptionnel en cas de pluie ou de forte rosée.

Territoire Provence

Analyse du risque

Des orages très localisés le 28 juin ont pu localement engendrer de nouvelles contaminations et des repiquages, dont les symptômes seraient visibles à partir du 8 juillet.

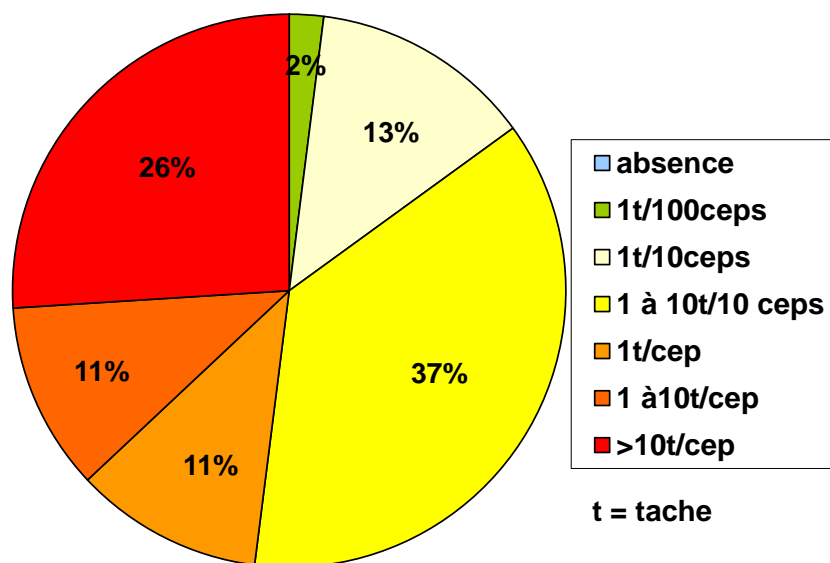
Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 3 points sur les secteurs sans orage, stable ou en hausse dans le cas contraire.

Observations

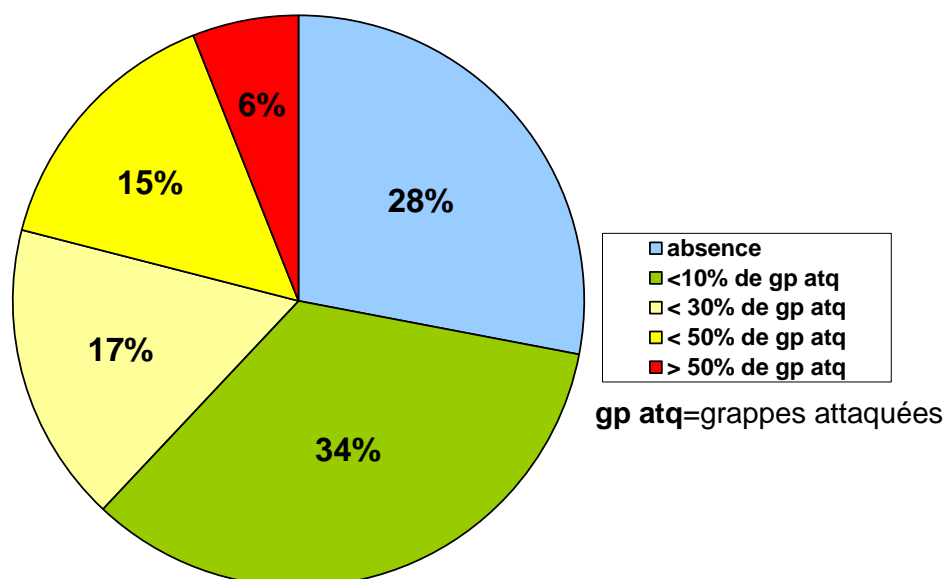
Progression de la maladie sur feuilles et grappes.

Sur 46 parcelles observées du 27 juin au 3 juillet, toutes les parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 33 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur feuilles



Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées, brouillards ou orages. Risque très fort à exceptionnel en cas de pluie ou de forte rosée.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Black rot sur feuille

(photo CA26)



Black-rot sur grappes



Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Observations

Pas d'évolution.

Sur 128 parcelles observées du 27 juin au 3 juillet, 3 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : très fort sur les parcelles avec symptômes et sur les parcelles historiquement sensibles en cas de pluie, faible à nul dans les autres cas.
La sensibilité des baies est maximale jusqu'à la fermeture puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Oïdium sur feuilles :



Photos CA83

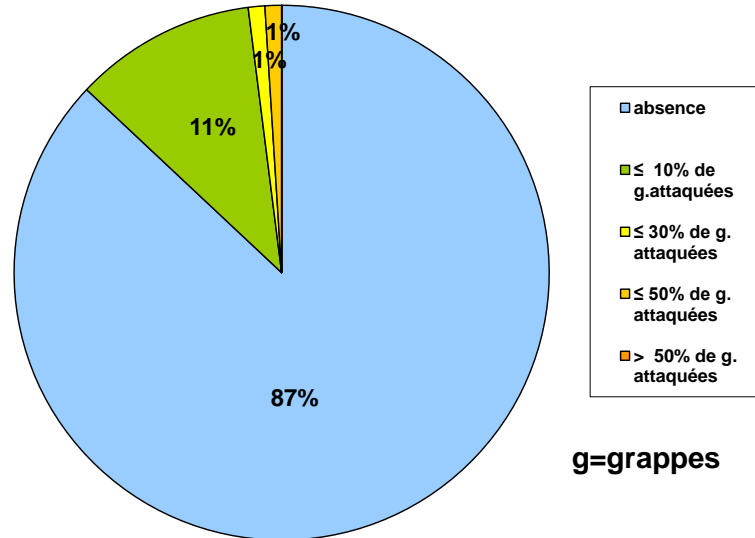
oïdium sur grappes



Observations

Sur 145 parcelles observées 27 juin au 3 juillet, 18 parcelles présentent des symptômes sur grappes.

Oïdium sur grappes.



Estimation du risque : en baisse sur les secteurs très précoces, fort sur tous les autres secteurs de précocité.

- Faire les bilans sur grappes en secteurs ultra précoces et très précoces.

Mesures prophylactiques

L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet. Favoriser l'aération des grappes.

Vers de la grappe : deuxième génération

Eléments de biologie : Cf bulletin n°14.



Eudémis adulte



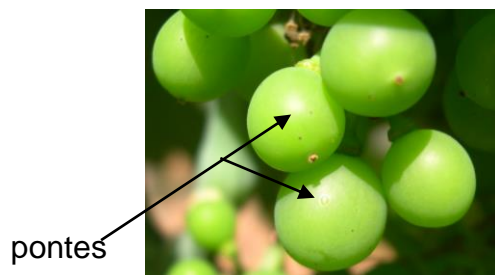
Cochylis adulte



larve d'eudémis



larve de cochylis



pontes

photo CA83



perforation

Observations :

Les vols se terminent en secteurs très précoces, ils sont en baisse en secteurs précoces. La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la 3^{ème} génération d'Eudémis à partir du 9 juillet en secteur ultra précoces, du 12 juillet en secteur très précoce, du 16 juillet en secteur précoce.

Estimation du risque : faible à nul, très localement fort.

- ☞ Faire les bilans de fin de 2^{ème} génération (foyers de perforations) la semaine prochaine en secteurs ultra précoces et très précoces.

Information

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est en ligne sur le site : http://www.agrometeo.fr/bsv/fichebiocontrolevigne_mai_2018.pdf

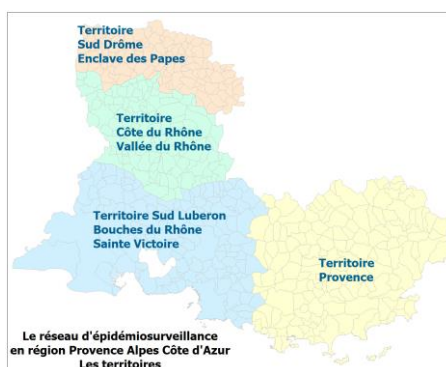
Raisin de table



⚡ PROPHYLAXIE : c'est le moment !

- Limiter l'entassement de la végétation (ébourgeonnage, palissage ...) pour favoriser la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche. L'ébourgeonnage du cœur de la souche permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium et au botrytis (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).
- En cas de traitement (mildiou, oïdium...), respecter les délais de rentrée dans les parcelles après application pour l'organisation de vos chantiers d'ébourgeonnage et de relevage.
- Attention aux dégâts de vers de la grappe et à l'oïdium favorables au développement du botrytis
- L'effeuillage limite le développement des maladies (En particulier pourriture grise et pourriture acide mais aussi oïdium) et favorise une bonne maturation des raisins.

Effectué sur la face au levant, ou celle la moins exposée au soleil (attention aux risques de coup de soleil pour les raisins de table), entre la nouaison et la fermeture de la grappe l'effeuillage est bénéfique. Son efficacité est liée à la qualité du palissage et à la conduite de la vigne (bonne gestion de la vigueur.)



Les territoires

Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Marie-Véronique Blanc, Claire Fersing, (CA84), Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.